



## Bulletin

de la Section Départementale  
de Seine-Saint-Denis du SNUipp

Syndicat National Unitaire Instituteurs  
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°4 du 6 février 2013  
au Bulletin n°597 - ISSN : 1250-3509



## *Appel national du SNUipp-FSU*

# Grève Mardi 12 février 2013

## Ni statu quo Darcos, ni bricolage Peillon ! Réformes : pas sans les enseignants !

**P**our une réforme ambitieuse prenant en compte l'avis des enseignants et l'intérêt des enfants :

- Réécriture complète du décret sur les rythmes publié et contesté par tous : par son absence de cadrage national, il permet à chacune des 36000 communes de proposer sans aucune concertation, un aménagement de la semaine qui peut s'avérer contraire à l'intérêt de tous.
- Report de toute modification de la semaine scolaire à la rentrée 2014 : la modification des rythmes scolaires n'est ni l'urgence, ni la priorité des enseignants. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite.
- Mise en place d'une véritable concertation : pour construire ensemble une réforme qui permette une réelle amélioration des conditions d'apprentissage de nos élèves, et de travail des enseignants et qui garantisse par un financement de l'état, partout et pour tous, des temps d'activités éducatives de qualité.

**Donnons-nous le temps car la réforme des rythmes n'est pas la priorité.** Pour véritablement transformer l'école dans le but de faire réussir tous les élèves la «refondation» doit rompre avec les orientations mises en œuvre précédemment.

**Loi d'orientation et de programmation : il faut aller encore plus loin et pour cela il faut des moyens.** Une programmation budgétaire plus ambitieuse est nécessaire pour lutter contre les inégalités scolaires et faire réussir tous les élèves : remplacement, baisse des effectifs, temps supplémentaire pour travailler en équipe, programmes adaptés, réimplantation et développement des RASED, éducation prioritaire, formation initiale de qualité et formation continue sur le temps scolaire...

# Manifestation à Paris 14 h 30 Luxembourg

*Le SNUipp-FSU 93 appelle les collègues à ne pas envoyer la lettre d'intention préalable pour cette journée.  
(Consignes précises sur le site du SNUipp-FSU 93).*

*Toutefois, les directeurs(trices) transmettent à la Mairie le nombre de collègues en grève (effectifs cantine...)*

**Sommaire** : p.1 : Grève et manifestation à Paris le 12 février 2013  
p.2 : Motion de conseil des maîtres ou d'école ; Lettre aux parents.

Directrice de la publication : M.CARON - N° C.P. : 0615 S 07500 - Prix du N° : 2 € - Imprimerie Spéciale du SNUipp 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - Site : <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp.

## Lettre aux parents de nos élèves

Madame, Monsieur,

### Le 12 février 2013, les enseignants des écoles seront en grève pour défendre une réforme ambitieuse prenant en compte l'avis des enseignants, des parents et l'intérêt des enfants !

Le décret sur les rythmes scolaires, paru le 24 janvier 2013, instaure 24h d'enseignement répartis sur 9 demi-journées avec le mercredi matin inclus.

Après dix années de réformes qui se sont accumulées, les enseignants ont besoin d'une vraie refondation où on les écoute, où leur parole de professionnels est reconnue. Le gouvernement n'a pas su mettre en place une concertation commune aux organisations de parents, d'enseignants et aux collectivités territoriales.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire est mauvaise pour tous :

#### Du côté des élèves :

- Calendrier scolaire déséquilibré, qui ne prend pas en compte l'alternance 7 semaines de classe, 2 semaines de congé ;
- Pas d'allègement significatif de la journée scolaire (moins 45mn en moyenne par jour), et la pause du mercredi supprimée ;
- Des aides (APC) maintenues en dehors du temps de classe ;
- Aucune garantie sur la qualité des activités péri-scolaires (après la classe) qui seront mises en place ;
- Aucune garantie de gratuité pour les familles, y compris avant 16h30...

#### Du côté des écoles :

- Pas de dérogation possible à la semaine de 4,5 jours après 2014 ;
- La question des rythmes traitée avant les questions pédagogiques et de moyens, qui restent en suspens : remplacement à assurer, postes de RASED, baisse des effectifs, programmes à revoir, évaluations à repenser, scolarisation des enfants handicapés, formation initiale et continue, direction...

#### Reporter pour une vraie réforme réussie en 2014

Le report de toute modification de la semaine scolaire à la rentrée 2014 permettrait la mise en place d'une véritable concertation. Il s'agit de construire ensemble une réforme améliorant réellement les conditions de travail de nos élèves comme celles des enseignants et de garantir un financement par l'Etat, partout et pour tous, d'activités éducatives de qualité.



Le SNUipp-FSU 93 invite les collègues à porter collectivement toutes les motions des écoles en Mairie un même jour.  
Par exemple, le mardi 12 février 2013 en fin de matinée.

### Motion de conseil des maîtres ou de conseil d'école

à adresser au **Dasen**, avec copie au maire

Ecole .....

Commune de .....

Le conseil des maîtres/d'école, réuni le ..... estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies.

Nous ne sommes pas favorables à un statu quo, mais changer, c'est pour du mieux. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves. Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en œuvre. La concertation de l'ensemble des partenaires est en effet indispensable pour construire une articulation cohérente des temps scolaires et périscolaires de qualité.

Il nous semble incontournable de rappeler que pour nous :

- la journée doit être allégée de manière significative ;
- un partenariat efficace doit être mis en œuvre pour articuler temps scolaires et périscolaires ;
- les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants doivent être améliorées.

En conséquence, **nous vous demandons de reporter la mise en place de cette réforme** à la rentrée 2014 et de mettre en place une consultation des conseils d'école avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble le projet le plus adapté à cette réforme ambitieuse.